



Compte-rendu du Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du **23/06/2022**

A l'ordre du jour : l'approbation du procès-verbal du CDAS du 22 mars 2022, présentation du compte-rendu d'activité 2021, la situation du parc immobilier social dans la région, et précisions concernant la restauration des sites de Villeurbanne et Bron.

D'après **le compte-rendu d'activité**, le nombre de bénéficiaires de l'action sociale dans le département a augmenté en 2021, ce qui permettra d'avoir un budget 2023 plus conséquent (ref N-2).

Les places en crèche :

Les modalités ont été modifiées. Les vœux ne se font plus par choix de structure mais par structure au plus proche d'adresses qu'il faudra renseigner. Ainsi, 4 adresses seront à proposer et l'attribution se fera au plus proche de l'une d'entre elles.

Le logement :

De très grosses difficultés de logement sont rencontrées par les nouveaux arrivants dans la région. Le parc immobilier social n'est plus en mesure d'honorer toutes les demandes.

Le délai d'attribution d'un logement social est actuellement de 18 à 24 mois.

Il a été rappelé l'importance de faire également sa demande de logement auprès de la préfecture et de l'ALPAF afin d'optimiser ses chances (la demande n'ayant qu'une validité d'un an → prévoir le renouvellement auprès de l'action sociale une fois le délai dépassé).

Un projet est actuellement à l'étude pour des appartements dans le 8ème arrondissement de Lyon.

Questions diverses :

- Modification concernant le centre aéré de la Bachasse (SCNF/Oullins) : les transports ne sont plus assurés par la SNCF

- Une réflexion est en cours d'étude pour 2023 concernant la mise en place du quotient familial concernant les sorties adultes.

La restauration :

-*Concernant Villeurbanne*, suite à la rupture des conventions liant le site à ses deux prestataires, il a été demandé de revoir la surface du coin repas (19 places) ainsi que l'augmentation et l'amélioration des équipements afin de permettre à la soixantaine d'agents de pouvoir déjeuner sur place.

Le local et le matériel étant gérés par la DRFIP, l'Action Sociale ne peut se substituer à leurs décisions.

Ainsi, en ce qui concerne l'augmentation de la surface, il a déjà été décidé que la terrasse sera équipée de 16 places supplémentaires grâce au FACVT.

Cette solution n'est pas perçue comme pérenne puisque la terrasse ne sera plus utilisable en hiver.

En ce qui concerne les équipements, il a été porté à notre attention qu'il n'y avait que 2 micro-ondes et 2 réfrigérateurs à disposition de tout le site.

-*Concernant Bron*, il existe également un manque conséquent de places relatif au coin repas. La venue prochaine du SGC verra le nombre d'agents faire saturer cet espace de restauration.

Ainsi, un projet d'agrandissement de l'espace restauration de 100m² est en cours.

Une probable mise en place de tickets restaurants est aussi en cours d'étude (demande des agents) et par voie de conséquence une rupture de la convention avec le CAMPANILE est à prévoir.

Si vous voulez des informations complémentaires, vous pouvez contacter vos représentants FO-DGFIP au CDAS : Sylvina RODRIGUES DE CASTRO (SIE LYON BERTHELOT), Florence BERGHEAUD (SIE EST LYONNAIS), Camille JANIN (Service Dépense de l'Etat)